

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mai 2010, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Eve D'Ascola
 Mme Edith Coulombe
 Mme Julie Plamondon
 M. François Du Sablon
 Mme Lisa Kennedy
 M. Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale, madame Fabienne Mathieu et le secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2010;
3. Acceptation des comptes du mois;
4. Bordereau de correspondance;
5. Demande à la Ville de Québec - plan d'intervention en matière d'arénas et de pratique sportive;
6. Révision de la réglementation d'urbanisme - adoption finale des règlements :
 - a) règlement numéro 09-590 concernant le plan d'urbanisme / PDAD;
 - b) règlement numéro 09-591 concernant le zonage;
 - c) règlement numéro 09-592 concernant le lotissement;
 - d) règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats;
 - e) règlement numéro 09-602 concernant la construction;
 - f) règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

- g) règlement numéro 09-604 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;
 - h) règlement numéro 09-605 relatif aux dérogations mineures;
7. Dépôt du certificat des procédures auprès des personnes intéressées par le projet de règlement numéro 09-P-606-2 portant sur les usages conditionnels ;
 8. Adoption du règlement numéro 09-606 relatif aux usages conditionnels;
 9. Dépôt des rapports semestriels des revenus et dépenses 2010;
 10. Surplus affectés au 31 décembre 2010;
 11. Rapport du comité de sélection - engagement d'une secrétaire-réceptionniste à temps partiel
 12. Demandes d'aides financières :
 - a) Conseil de bassin de la rivière Montmorency;
 - b) Regroupement des organismes de bassins de la Capitale;
 13. Renouvellement du contrat du système d'alarme du complexe municipal;
 14. Reddition de comptes - programme d'aide financière de la taxe d'accise sur l'essence 2006-2009;
 15. Mandat à une firme d'avocats - demande d'introduction d'instance déposée par la Commission des droits de la personne;
 16. Demande d'aide financière à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec - demande d'introduction d'instance déposée par la Commission des droits de la personne;
 17. Transport adapté - participation de la municipalité;
 18. Dépôt du certificat des procédures visant l'approbation des personnes habiles à voter - règlement d'emprunt numéro 10-623;

19. Autorisation de signature - adhésion de la municipalité au nouveau service électronique clicSÉCUR du ministère du Revenu du Québec;
20. Avis de motion - règlement concernant le brûlage;
21. Mandat à un notaire - cession d'un résidu de terrain dans le cadre du dossier de municipalisation des chemins dans le secteur du chemin de la Chouette;
22. Mandat à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord - application du Q-2, r.8 et du règlement concernant les nuisances;
23. Mandat à un agent immobilier - vente du lot numéro 2 547 262 localisé en bordure du chemin du Hibou;
24. Rapport du secrétaire-trésorier - demande de variation budgétaire;
25. Autorisation de dépenses et de participation au colloque annuel Les Arts et la Ville;
26. Rapport du directeur du Service des incendies - fin de la période de probation de pompiers à temps partiel;
27. Renouvellement de l'entente relative à la fourniture du service de protection contre l'incendie sur le territoire de la ville de Lac Delage;
28. Adoption du règlement numéro 10-624 - pourvoyant à l'achat d'un chargeur articulé sur roues 4 X 4 pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt de deux cent vingt et un mille dollars (221 000 \$);
29. Avis de motion - règlement pourvoyant à l'achat d'un mini-tracteur multifonctionnel pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt approximatif de 96 000 \$;
30. Rapports des résultats des demandes de soumissions:
 - a) réparation de pavage pour 2010;
 - b) laboratoire pour le contrôle des matériaux - réfection d'une partie du chemin de la Grande-Ligne;
 - c) surveillance des travaux - réfection d'une partie du chemin de la Grande-Ligne;

- d) réfection d'une partie du chemin de la Grande-Ligne - projet IF-0901;
31. Plans d'implantation et d'intégration architecturale:
 - a) 871, chemin Jacques-Cartier Sud concernant la rénovation extérieure du bâtiment principal;
 - b) 2 682, boulevard Talbot concernant le revêtement extérieur d'un bâtiment commercial;
 - c) 9, chemin des Chablis concernant l'agrandissement du bâtiment principal;
 32. Rapport du comité de sélection - engagement d'un inspecteur municipal;
 33. Rapport du résultat des demandes de soumissions - contrat de vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention;
 34. Avis de motion - règlement relatif à l'application des règlements d'urbanisme;
 35. Avis de motion - règlement relatif aux contraventions, pénalités et recours juridiques pour les règlements d'urbanisme;
 36. Avis de motion - règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques;
 37. Avis de motion - règlement visant à constituer en site du patrimoine la chapelle de Saint-Jacques de Tewkesbury, la chapelle Campbell Hall et la chapelle Saint-Peter's;
 38. Mandat à une firme d'architecte du paysage - préparation des plans et devis de soumissions et estimé des travaux d'aménagement autour du futur bâtiment d'accueil au parc du mont Wright;
 39. Rapports de la directrice des loisirs et de la culture :
 - a) demandes de reconnaissance des organismes du milieu pour 2010;
 - b) demande de l'école du Harfang-des-Neiges - remboursement d'une partie des frais du projet Iniski 2009-2010;
 - c) renouvellement du protocole d'entente avec L'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) - mise en valeur et gestion du parc du mont Wright;

- d) protocole d'entente avec la Maison des jeunes l'Atome - utilisation des locaux au complexe municipal;
 - e) engagement du personnel d'encadrement du PAV 2010;
 - f) engagement du personnel d'encadrement de la programmation du printemps;
40. Adoption du règlement numéro 10-625 - règlement pourvoyant à la réfection de la toiture du presbytère (projet LO-0802), la mise aux normes de la chapelle de Saint-Jacques de Tewkesbury (projet LO-1004) et l'installation d'un système de ventilation et d'éclairage dans la grange-étable (projet LO-1005) et décrétant un emprunt de deux cent dix mille huit cents dollars (210 800 \$);
41. Immobilisations 2010 - autorisation de dépenses pour la réalisation du projet d'aménagement du terrain autour de l'agrandissement du complexe municipal ;
42. Varia;
43. Période de questions;
44. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 138-10

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec la précision suivante :

- Les items b, c et d du point numéro 31 sont reportés à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 139-10

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance du 12 avril 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le procès-verbal du 12 avril 2010 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 140-10

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'avril et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour avril totalisant 318 664,91 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'avril, se chiffrant à 81 448,05 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 48 426,98 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 141-10

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 10 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité.

**DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC – PLAN
D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'ARÉNAS ET DE
PRATIQUE SPORTIVE**

Considérant la démarche entreprise par la Ville de Québec pour l'utilisation de ses équipements par les jeunes non-résidents;

Considérant la responsabilité de la ville centre envers les citoyens de la grande région de la Capitale nationale en terme de capacité d'offrir des équipements régionaux;

Considérant qu'il est utopique que chaque municipalité se dote d'équipements de ce calibre;

Considérant la demande des parents de jeunes hockeyeurs des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury de les accompagner dans la recherche d'une solution avec la Ville de Québec;

Considérant que nous sommes à la recherche d'une solution pour toutes les activités jeunesse;

Considérant que cette solution doit permettre aux jeunes de pratiquer leur activité et de s'y développer sans discrimination de leur lieu de résidence;

Considérant que la facture pour les parents doit être abordable et respectueuse de leur capacité de payer;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'appuyer les parents du hockey mineur dans leurs revendications et de demander à la Ville de Québec de revoir sa position concernant la facturation pour les jeunes pratiquant le hockey à Québec et de travailler à trouver une solution permanente et globale avec les élus de Stoneham-et-Tewkesbury.

Que copie de cette résolution soit envoyée au maire de Québec ainsi qu'aux conseillers de Québec responsables des loisirs et du secteur des finances, aux maires des municipalités concernées, aux députés des comtés et à madame Nathalie Baribeau, représentante du groupe de hockey mineur de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – ADOPTION FINALE

À 20 h 37, monsieur Robert Miller, maire, quitte la salle du conseil.

À la demande de madame Edith Coulombe, mairesse suppléante, monsieur Benoît Mimeault, conseiller en urbanisme, procède à une présentation sur les modifications, corrections et concordances du schéma d'aménagement apportées aux règlements d'urbanisme suivants, avant leurs adoptions finales :

- 09-590 concernant le plan d'urbanisme (PDAD);
- 09-591 concernant le zonage;
- 09-592 concernant le lotissement;
- 09-601 relatif aux permis et certificats;
- 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale; et
- 09-606 relatif aux usages conditionnels.

Les règlements suivants sont adoptés sans modification, correction et concordance au schéma d'aménagement par rapport aux projets de règlements adoptés à la séance régulière du 12 avril 2010 :

- 09-602 concernant la construction;
- 09-604 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble; et
- 09-605 relatif aux dérogations mineures.

À 20 h 47, monsieur Robert Miller, maire, revient à la salle du conseil.

Dernièrement, monsieur Mimeault explique les prochaines étapes obligatoires menant à l'entrée en vigueur de l'ensemble de la nouvelle réglementation d'urbanisme prévue pour la mi-juin 2010.

Les personnes présentes sont invitées à une période de questions et commentaires. Les membres du conseil ainsi que messieurs Benoît Mimeault et Louis Desrosiers répondent aux questions.

À la fin de la période de questions, le conseil municipal procède à l'adoption des règlements d'urbanisme.

Rés. : 143-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-590 RELATIF
AU PLAN D'URBANISME (PLAN DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT)**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-590 relatif au plan d'urbanisme (plan directeur d'aménagement et de développement) comportant soixante-quinze pages (incluant huit cartes) avec les modifications présentées en préambule (annexe « A »).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 144-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-591 RELATIF
AU ZONAGE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-591 relatif au zonage comportant deux cent trente-sept pages et huit annexes avec les modifications, corrections et concordances au schéma d'aménagement présentées en préambule (annexe « A »).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 145-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-592 RELATIF
AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-592 relatif au lotissement comportant trente et une pages avec les modifications présentées en préambule (annexe « A »).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 146-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-601 RELATIF
AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats comportant quarante-cinq pages avec les

modifications, corrections et concordances au schéma d'aménagement présentées en préambule (annexe « A »).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 147-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-602 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-602 relatif à la construction comportant dix-sept pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 148-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-603 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale comportant quarante-huit pages avec les modifications et corrections présentées en préambule (annexe « A »).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 149-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-604 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-604 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble comportant dix-neuf pages (incluant une annexe).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 150-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-605 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-605 relatif aux dérogations mineures comportant douze pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 151-10

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PROCÉDURES AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-P-606-2 PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accuse réception du certificat du secrétaire-trésorier, daté du 3 mai 2010, faisant suite à la procédure auprès des personnes intéressées par le projet de règlement numéro 09-P-606-2 portant sur les usages conditionnels.

Le certificat confirme qu'aucune demande n'a été reçue à l'échéance de la période de réception prévue à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 152-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-606 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 09-606 relatif aux usages conditionnels comportant dix-sept pages avec les modifications, corrections et concordances avec le schéma d'aménagement (annexe « A »).

À 21 h 14, messieurs Louis Desrosiers et Benoît Mimeault quittent la salle du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 153-10

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accuser réception des rapports semestriels des revenus et

dépenses déposés par le secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, pour les mois de janvier à avril 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 154-10

SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Considérant les recommandations des vérificateurs de la municipalité en matière de création ou d'augmentation de réserves pour des futures dépenses;

Considérant les sommes prévues au budget de l'année 2010 pour l'augmentation des réserves concernant le réseau sanitaire municipal, l'aqueduc, les chemins privés et les véhicules;

Considérant l'état du surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2009;

Considérant les appropriations prévues au budget 2010 à l'égard des réserves affectées du réseau sanitaire, de l'actif de capitalisation du régime de retraite et de la municipalisation de chemins privés;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du secrétaire-trésorier, daté du 30 avril 2010, relativement au surplus affecté au 31 décembre 2010.

Le conseil autorise l'administration générale à prendre les montants mentionnés ci-dessous à même le fonds général de l'année 2010 et de l'imputer aux surplus affectés de la municipalité :

OBJETS	MONTANTS
▪ Réseau sanitaire	30 000 \$
▪ Aqueduc	5 881 \$
▪ Chemins privés	97 000 \$
▪ Véhicules	<u>45 000 \$</u>
Total :	177 881 \$

Le conseil autorise également l'administration générale à effectuer les appropriations suivantes à même les réserves affectées de la municipalité :

DE	À	MONTANTS
▪ Réserve affectée du	Budget d'opération 02-	^(a) 45 000 \$

réseau sanitaire	414-00-445	
▪ Réserve affectée de l'actif de capitalisation du régime de retraite	Aux postes d'opération du régime de retraite de l'ensemble des services municipaux	40 000 \$
▪ Réserve pour municipalisation de chemins privés	Réserve au réseau sanitaire	68 833 \$

(a) Le solde non utilisé au 31 décembre 2010 devra être viré à la réserve affectée du réseau sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 155-10

**RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION –
ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
À TEMPS PARTIEL**

Considérant que le poste de secrétaire-réceptionniste a fait l'objet d'un concours d'emploi publié dans l'édition du mois d'avril dans le journal Le Petit Rapporteur, qui est distribué à chacune des adresses civiques de la municipalité;

Considérant le rapport de la direction générale sur les résultats du processus de sélection;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu :

- a) D'accepter le rapport du comité de sélection relatif au concours d'emploi pour l'engagement d'une secrétaire-réceptionniste sur une base temporaire (remplacement de maladie);
- b) De nommer, à compter du 9 mai 2010, madame Anne Charpentier, résidente de Stoneham-et-Tewkesbury, au poste de secrétaire-réceptionniste sur une base occasionnelle (remplacement de maladie) suivant les conditions d'embauche conformément aux dispositions du règlement numéro 09-587 régissant les conditions de travail des employés de la municipalité;
- c) De retenir pour du travail temporaire de réception, madame Nicole Bernier, à titre de réceptionniste auxiliaire occasionnelle.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Rés. : 156-10

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ au Conseil de bassin de la rivière Montmorency pour l'année 2010.

Le secrétaire-trésorier confirme les disponibilités budgétaires au poste de la section administration du budget 2010 (poste numéro 02-190-51-970).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 157-10

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS DE LA CAPITALE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accorder une aide financière de 2 500 \$ à l'Organisme de bassins versants de la Capitale pour l'année 2010.

Le secrétaire-trésorier confirme les disponibilités budgétaires au poste de la section administration du budget 2010 (poste numéro 02-190-51-970).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 158-10

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU SYSTÈME D'ALARME DU COMPLEXE MUNICIPAL

Considérant que le contrat de contrôle et d'entretien du système d'alarme pour l'édifice du complexe municipal vient à échéance au mois de juin 2010;

Considérant la proposition reçue de la firme Central Microcom (2626-1321 Québec inc.) déposée à la direction générale le 4 mai 2010 portant sur les systèmes intrusion et incendie du complexe municipal ;

Considérant que ladite proposition prévoit une augmentation des coûts afférents au contrat qui est associée à l'agrandissement du complexe municipal et l'ajout du contrat d'entretien (pièces et main-d'œuvre) pour le volet incendie;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de services avec la firme Central Microcom (2626-1321 Québec inc.) suivant les modalités prévues à la soumission numéro Q039946 (complexe municipal, bibliothèque et agrandissement) pour une période de soixante (60) mois à compter du 1^{er} juin 2010.

Ledit contrat représente une dépense annuelle de 2 059,20 \$, plus les taxes applicables, et est prévue au budget de l'année en cours (poste numéro 02-190-32-522).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 159-10

**REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR
L'ESSENCE 2006-2009**

Considérant le programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Considérant que la municipalité a adhéré audit programme le 14 mai 2007 selon la résolution numéro 146-07;

Considérant que la municipalité doit produire au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une reddition de comptes finale concernant ledit programme;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil entérine les travaux réalisés dans la reddition de comptes finale concernant le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 28 novembre 2005 au 31 décembre 2009 et que celle-ci soit déposée auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 160-10

**MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DEMANDE
D'INTRODUCTION D'INSTANCE DÉPOSÉE PAR LA
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE**

Considérant qu'une demande d'introduction d'instance a été déposée par la Commission des droits de la personne contre la municipalité, suite à une plainte déposée contre la municipalité en regard à un refus de la municipalité d'intégrer au camp de jour régulier un enfants souffrant de déficiences et de troubles du comportement;

Considérant que ce dossier concerne la politique municipale d'intégration au camp d'été des enfants souffrant de déficiences et qui sont orientés vers un camp spécialisé;

Considérant que la municipalité doit se faire représenter auprès de la cour par un avocat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de mandater le cabinet Tremblay, Bois, Migneault, Lemay pour représenter les intérêts de la municipalité dans le dossier de la cour du Québec numéro 200-53-000044-102. Les honoraires seront facturés à la municipalité à tarif horaire selon le temps fait et pourra être résilié en tout temps sur avis de la municipalité.

Les montants pour couvrir la dépense sont disponibles au poste budgétaire 02-130-43-412 (honoraires – administration).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 161-10

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC – DEMANDE D'INTRO-DUCTION D'INSTANCE
DÉPOSÉE PAR LA COMMISSION DES DROITS DE LA
PERSONNE**

Considérant qu'une demande d'introduction d'instance a été déposée par la Commission des droits de la personne contre la municipalité, suite à une plainte déposée contre la municipalité en regard à un refus de la municipalité d'intégrer au camp de vacances régulier un enfants souffrant de déficiences et de troubles du comportement;

Considérant que ce dossier concerne la politique municipale d'intégration au camp d'été des enfants souffrant de déficiences et qui sont orientés vers un camp spécialisé;

Considérant qu'il ya lieu, pour le bénéfice futur d'autres municipalités de clarifier les obligations et les devoirs de celles-ci en regard des services de camp de vacances qu'elles doivent dispensés à des clientèles spécifiques;

Considérant que la municipalité a mandaté le cabinet Tremblay, Bois, Migneault, Lemay pour représenter les intérêts de la municipalité dans le dossier de la cour du Québec numéro 200-53-000044-102;

Considérant que cette poursuite occasionnera des frais d'honoraires professionnels importants en proportion de l'ampleur de la réclamation et que ce dossier rencontre les critères d'admissibilité du fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités du Québec;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la direction générale à déposer au nom de la municipalité une demande au fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération Québécoise des municipalités du Québec pour représenter les intérêts de la municipalité dans le dossier de la cour du Québec numéro 200-53-000044-102.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 162-10
MUNICIPALITÉ

TRANSPORT ADAPTÉ – PARTICIPATION DE LA

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte de participer financièrement au service de transport adapté pour l'année 2010, via la quote-part de la municipalité à la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 163-10

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PROCÉDURES VISANT L'APPRO-BATION DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 10-623

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accuse réception du certificat du secrétaire-trésorier, daté du 20 avril 2010, faisant suite à la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 10-623, ayant pour objet l'aménagement d'un bassin de sédimentation et de rétention dans le secteur de la Station touristique de Stoneham et à la réfection et au pavage d'une partie du chemin de la Grande-Ligne.

Le certificat confirme qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été faite à l'égard du règlement numéro 10-623. Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 164-10

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ADHÉSION DE
LA MUNICIPALITÉ AU NOUVEAU SERVICE
ÉLECTRONIQUE CLICÉQUUR DU MINISTÈRE DU
REVENU DU QUÉBEC**

Considérant le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, entré en vigueur le 9 septembre 2009;

Considérant les nouvelles obligations contenues à l'intérieur dudit règlement qui oblige la municipalité à soumettre une déclaration annuelle des volumes d'eau qu'elle a prélevés;

Considérant le nouveau service électronique GPE (gestion des prélèvements d'eau) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant que la municipalité doit s'inscrire auprès de « clicÉQUUR » qui est le service d'authentification du gouvernement du Québec relevant de Revenu Québec;

Considérant que monsieur Steve Whalen, directeur du Service des finances, est la personne responsable auprès du ministère du Revenu depuis le 8 septembre 2003, selon la résolution numéro 270-03;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil autorise monsieur Steve Whalen, directeur du Service des finances, à signer les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et que le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer à monsieur Whalen les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE BRÛLAGE

Je, soussigné Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant le brûlage.

Maire

Rés. : 165-10

MANDAT À UN NOTAIRE – CESSIION D'UN RÉSIDU DE TERRAIN DANS LE CADRE DU DOSSIER DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DE LA CHOUETTE

Considérant le règlement d'emprunt numéro 09-607 adopté le 8 juin 2009 portant sur la municipalisation des chemins dans le secteur du chemin de la Chouette;

Considérant la résolution numéro 255-09 adoptée le 10 août 2009 mandatant la notaire Élise Villeneuve pour les services professionnels requis pour la bonne conclusion de l'acquisition de diverses assiettes de chemins, dans le cadre dudit projet de municipalisation;

Considérant que le lot numéro 4 472 243 propriété de la municipalité, représente un résidu de terrain (ancien cercle de virage) n'ayant aucune utilité pour la municipalité et doit être cédé au propriétaire contigu;

Considérant que monsieur Charles-Alfred Bogue a cédé les lots numéros 4 472 245 et 4 472 246 à la municipalité constituant une partie du cercle de virage du chemin du Geai-Bleu;

Considérant que la municipalité s'est engagée à céder en contrepartie le résiduel de terrain constituant l'ancien cercle de virage, soit le lot 4 472 243;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil octroie le contrat de services professionnels à la notaire Élise Villeneuve visant la cession du lot numéro 4 472 243 à monsieur Charles-Alfred Bogue, domicilié à Stoneham-et-Tewkesbury.

La cession est autorisée dans le cadre de la réalisation des travaux de municipalisation dans le secteur du chemin de la Chouette et ce, pour une somme de 1 \$.

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les documents requis pour la bonne conclusion du présent mandat.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement numéro 09-607.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 166-10

MANDAT À L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD – APPLICATION DU Q-2, R.8 ET DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Considérant que dans le cadre de l'entente annuelle avec l'Association pour la protection et l'environnement du lac Saint-Charles (l'APEL), la municipalité a octroyé une aide financière à cet organisme pour la réalisation d'une étude sur les sources de contamination des ruisseaux Plamondon et Leclerc;

Considérant que cette étude s'inscrit dans le plan d'actions annuel de lutte aux cyanobactéries dans le lac Saint-Charles;

Considérant que pour ce faire, les représentants de l'APEL auront à prendre des relevés ou des échantillons dans des cours d'eau ou fossés localisés sur des terrains privés;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu de mandater l'APEL dans le cadre de

l'application du Q-2, r.8 et du règlement numéro 03-485 concernant les nuisances et d'autoriser ses représentants à visiter toutes les propriétés mobilières et immobilières, ainsi que l'extérieur de tous les édifices et à prendre tous les échantillons d'eau ou de sol, en vue de vérifier l'exécution de ces règlements dans le secteur des ruisseaux Plamondon et Leclerc.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 167-10

**MANDAT À UN AGENT IMMOBILIER – VENTE DU
LOT NUMÉRO 2 547 262 LOCALISÉ EN BORDURE DU
CHEMIN DU HIBOU**

Considérant que la municipalité est propriétaire du lot 2 547 262, acquis lors d'une vente pour taxes non payées il y a plusieurs années;

Considérant que la localisation et la configuration du terrain sont peu propices à l'aménagement d'un usage public à cet endroit;

Considérant que le zonage du terrain permet le développement d'usage résidentiel dans le respect des règlements d'urbanisme;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à négocier et à engager un agent immobilier pour la vente du lot 2 547 262.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 168-10

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER –
DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE**

Considérant la recommandation du secrétaire-trésorier et du directeur des travaux publics concernant une variation budgétaire requise pour la réalisation du projet d'immobilisation numéro IF-1002 (aménagement d'un site de vidange pour véhicules récréatifs);

Considérant que ladite variation budgétaire permettrait le financement du projet d'immobilisation numéro LO-1002 (aménagement du terrain autour du complexe municipal) via le

fonds de roulement de la municipalité au lieu d'un règlement d'emprunt;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil autorise la variation budgétaire suivante :

Du poste	Au poste	Montant
Réserve de sable 02-333-10-622	Affectation - activités financières Projet IF-1002 Site de vidange pour véhicules récréatifs	10 000 \$

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir ladite variation budgétaire sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 169-10

AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL « LES ARTS ET LA VILLE »

Considérant que le budget 2010 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formation, etc.;

Considérant le règlement numéro 07-541 relatif au traitement des élus municipaux et au remboursement des dépenses inhérentes à la participation des membres du conseil à des colloques, congrès, formation, etc. (pour des déplacements excédant 100 km, à partir du complexe municipal);

Considérant l'article numéro 25 de la loi sur le traitement des élus municipaux portant sur le remboursement des dépenses;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil autorise madame la conseillère Edith Coulombe à participer au colloque annuel 2010 « Les Arts et la Ville » tenu à Victoriaville.

Madame Coulombe pourra être remboursée pour les frais de subsistance, de déplacement, de stationnement et de représentation selon les modalités prévues au règlement numéro 07-541 et en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux (article 25).

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense incluant les frais d'inscription de madame Coulombe au colloque (200 \$), seront prises à même le budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310).

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 170-10

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Considérant que le conseil municipal a nommé le 11 mai 2009 (résolution numéro 150-09), messieurs Patric Massé, Philippe Tremblay et Martin Rhéaume à titre de pompiers à temps partiel selon certaines conditions ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des incendies, monsieur Jean-Marc Nolin ;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu de confirmer dans leurs fonctions de pompiers à temps partiel messieurs Patric Massé, Philippe Tremblay et Martin Rhéaume.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 171-10

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC DELAGE

Considérant qu'une entente de service à l'égard de la protection contre l'incendie fut conclue en juillet 2003 entre la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et la ville de Lac Delage, bénéficiaire desdits services;

Considérant que l'entente venait à échéance le 31 décembre 2006 et que par la suite, un renouvellement automatique par période successive de quatre ans s'applique;

Considérant qu'un avis doit être transmis au cours de l'année du renouvellement automatique si l'une des parties désire apporter des modifications à ladite entente;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a reçu le 16 mars 2010 du ministère de la Sécurité publique l'attestation de conformité à l'égard de son schéma de couverture des risques;

Considérant les obligations et responsabilités assumées par la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, concernant l'application dudit schéma au cours des cinq prochaines années sur son territoire ainsi que sur le territoire de la ville de Lac Delage;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil que les dispositions portant sur le mode de répartition des coûts d'opération et d'administration ainsi que les immobilisations doivent être révisées;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil informe la ville de Lac Delage que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite apporter des modifications à l'entente de protection contre l'incendie conclue en juillet 2003.

Un mandat visant la négociation et le renouvellement de ladite entente à compter de l'année 2011 est donné à la direction générale, au directeur du Service des incendies ainsi qu'au conseiller responsable de la sécurité publique et des incendies, monsieur Louis-Antoine Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 172-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-624 –
POURVOYANT À L'ACHAT D'UN CHARGEUR
ARTICULÉ SUR ROUES 4 X 4 POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
DEUX CENT VINGT ET UN MILLE DOLLARS (221 000 \$)**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 10-624 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'adopter le règlement numéro 10-624 pourvoyant à l'achat d'un chargeur articulé sur roues 4 x 4 pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt de deux cent vingt et un mille dollars (221 000 \$) comportant deux pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ACHAT D'UN MINI-TRACTEUR MULTIFONCTIONNEL POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE 96 000 \$

Je, soussignée, Julie Plamondon, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'achat d'un mini-tracteur multifonctionnel pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt de 96 000 \$.

Conseillère

RAPPORT DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :

Rés. : 173-10

RÉPARATION DE PAVAGE POUR 2010

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de treize entrepreneurs pour les travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité ;

Considérant que six entrepreneurs ont déposé des soumissions pour 10 h le mercredi 5 mai 2010 ;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de l'entrepreneur Bleau terrassement & pavage ltée;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil octroie le contrat de pavage sur divers chemins à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Bleau terrassement & pavage ltée aux prix soumissionnés suivants :

Pavage pour l'année 2010 sur divers chemins de la municipalité, items :

- 1a) 10 m. à 50 m.: 200 \$/tm (excluant taxes)
- 1b) 10 m. à 50 m.: 150 \$/tm (excluant taxes)
- 2a) 50 m. à 100 m.: 175 \$/tm (excluant taxes)
- 2b) 50 m. à 100 m.: 135 \$/tm (excluant taxes)
- 3a) plus 100 m. : 150 \$/tm (excluant taxes)
- 3b) plus 100 m. : 125 \$/tm (excluant taxes)

Que le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à dépenser une somme maximale de 40 000 \$ incluant les taxes applicables à même le poste 02-325-02-529, pour la réalisation des travaux applicables aux items 1a), 1b), 2a), 2b), 3a) et 3b), le tout suivant le devis et le bordereau de soumission.

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur, les devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-325-02-529.

Adoptée à l'unanimité.

LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX
- RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA
GRANDE-LIGNE

Le conseil municipal décide de reporter le dossier d'octroi du contrat de laboratoire à une séance ultérieure.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

Le conseil municipal décide de reporter le dossier d'octroi du contrat de surveillance à une séance ultérieure.

RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – PROJET IF-0901

Le conseil municipal décide de reporter le dossier du contrat de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Ligne à une séance ultérieure.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTU-RALE

Rés. : 174-10

871, CHEMIN JACQUES-CARTIER SUD CONCERNANT LA RÉNO-VATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

2682, BOULEVARD TALBOT CONCERNANT LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL

9, CHEMIN DES CHABLIS CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Considérant les demandes présentées dans des secteurs reconnus à l'intérieur d'un règlement sur les P.I.I.A. (plans d'implantation et d'intégration architecturale);

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs contenus au règlement sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal lors de la réunion du 5 mai 2010 d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à émettre les permis ci-dessous :

- A) Au 871, Jacques-Cartier Sud : Construction d'un solarium
- B) Au 2682, boulevard Talbot : Refaire le revêtement d'un bâtiment commercial
- C) Au 9, chemin des Chablis : Agrandissement du bâtiment principal à même la galerie existante

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 175-10

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

Considérant le départ à la retraite de l'inspecteur municipal à partir du 13 mai 2010 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal pour assurer le remplacement de monsieur D'Auteuil suite à son départ ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée et que nous avons reçu soixante-sept candidatures ;

Considérant que huit candidats ont été reçus en entrevue par le comité de sélection et que monsieur Patrick Tremblay est le candidat qui présente le meilleur profil en regard des compétences recherchées ;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport du comité de sélection, daté du 29 avril 2010, relativement à l'engagement d'une nouvelle ressource au Service de l'urbanisme et de l'environnement. Le conseil entérine l'engagement de monsieur Patrick Tremblay comme inspecteur en urbanisme et environnement, et ce, à titre d'inspecteur municipal, à l'échelon 2 du poste de l'organisation selon les conditions prévues à la politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité (règlement numéro 09-587).

Son engagement à titre d'employé régulier est soumis à une période d'essai de six mois.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 176-10

**RAPPORT DU RÉSULTAT DES DEMANDES DE
SOUMISSIONS – CONTRAT DE VIDANGE, LE
TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE
FOSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION**

Considérant que la municipalité a reçu le 3 mai 2010 les soumissions de trois entreprises concernant la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2012 ;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de la firme Sani-Orléans inc.;

Considérant qu'il faut approprier du surplus accumulé non affectué un montant de 48 200 \$ au poste budgétaire 02-490-00-445 afin d'assurer la disponibilité des sommes nécessaires pour lesdites dépenses en 2010;

Considérant le bilan du surplus accumulé non affecté au 4 mai 2010 ;

Considérant le rapport de l'inspecteur adjoint en environnement ;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil octroie le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme aux exigences des documents d'appel d'offres soit à Sani-Orléans inc. pour un montant de 72 \$ par fosse pour vidange totale et 62 \$ par fosse pour vidange sélective (taxes exclues).

Le prix payé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux du présent projet sera en fonction des quantités réelles réalisées et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission et tel que stipulé aux documents d'appel d'offres.

Les documents de soumission présentés par ledit entrepreneur ainsi que les documents d'appel d'offres et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Le conseil autorise le Service des finances à approprier du surplus accumulé non affecté une somme de 48 200 \$ au poste budgétaire intitulé « Collecte et disposition – boues de fosses septiques » (poste numéro 02-490-00-445).

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le poste budgétaire 02-490-00-445 dont le secrétaire-trésorier confirme les disponibilités.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement relatif à l'application des règlements d'urbanisme.

Maire

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX CONTRA-VENTIONS, PÉNALITÉS ET RECOURS JURIDIQUES POUR LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement relatif aux contraventions, pénalités et recours juridiques pour les règlements d'urbanisme.

Maire

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'ATTRIBUTION ET À L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques.

Maire

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À
CONSTITUER EN SITE DU PATRIMOINE LA CHAPELLE
DE SAINT-JACQUES DE TEWKESBURY, LA CHAPELLE
CAMPBELL HALL ET LA CHAPELLE SAINT-PETER'S**

Je, soussigné Robert Miller donne avis par les présentes qu'un règlement constituant en site du patrimoine tel que prévu au Plan directeur d'aménagement et de développement (Plan d'urbanisme) les sites suivants : la chapelle de Saint-Jacques de Tewkesbury, la chapelle Campbell Hall, la chapelle Saint-Peter's sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

Description des sites :

Le site de la chapelle de Saint-Jacques de Tewkesbury est constitué des lots numéros 2 602 892 et 2 602 893 du cadastre du Québec sur lesquels sont érigés la chapelle, l'aire de stationnement, le parc et le belvédère ainsi que les lots numéros 1 827 643 et 1 826 876 du cadastre du Québec occupés par le cimetière de Tewkesbury et une parcelle boisée.

Le site de la chapelle Campbell Hall est constitué du lot numéro 1 829 768 du cadastre du Québec sur lequel est érigée la chapelle et occupé par un cimetière.

Le site de la chapelle Saint-Peter's est constitué du lot numéro 1 242 144 du cadastre du Québec sur lequel est érigée une résidence privée d'intérêt patrimonial localisée au 225, chemin St-Peter's et d'une grande parcelle boisée et le lot numéro 1 242 139 du cadastre du Québec sur lequel est érigée la chapelle et occupé par un cimetière.

Motifs de constitution des sites :

Le conseil municipal est d'avis que les sites représentent une grande valeur à titre d'intérêt patrimonial, valeur associée à l'intérêt historique, architectural et artistique. Ces sites occupent une place

prépondérante dans le paysage et caractérisent spécifiquement les origines rurales de la municipalité. Les sites sont d'ailleurs identifiés comme sites devant faire l'objet de mesures réglementaires particulières de protection dans le projet adopté le 27 avril 2009 de Plan d'aménagement et de développement de la municipalité.

Date de prise d'effet :

Le règlement entrera en effet à compter de la date de signification de l'avis spécial aux propriétaires des immeubles situés dans le périmètre du site.

Consultation :

Toute personne intéressée à faire des représentations pourra le faire auprès du comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis publics qui seront donnés à cet effet au complexe municipal situé au 325, chemin du Hibou, à Stoneham-et-Tewkesbury.

Étant donné qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, une dispense de lecture dudit règlement est demandée.

Maire

Rés. : 177-10

MANDAT À UNE FIRME D'ARCHITECTE DU PAYSAGE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE SOUMISSIONS ET ESTIMÉ DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DU FUTUR BÂTIMENT D'ACCUEIL AU PARC DU MONT WRIGHT

Considérant que la municipalité devra procéder à des travaux de réaménagement de son aire de stationnement donnant accès au parc du mont Wright pendant les travaux de réaménagement de la route 175;

Considérant que le projet consiste à procéder à un aménagement paysager du nouveau centre d'accueil du mont Wright qui a été cédé à la municipalité par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que le mandat inclut la production d'un plan préliminaire d'aménagement, les plans d'exécution pour la réalisation

des travaux et le suivi du chantier qui devrait en pratique, se réaliser à l'automne de cette année et au printemps 2011, en fonction des contraintes de disponibilité du site;

Considérant que la municipalité a reçu une correspondance du ministère des Transports du Québec en date du 5 mai 2010 à l'effet que 100 % des dépenses pour la réalisation de ce projet seront compensées par ce ministère, à titre d'indemnisation pour les inconvénients occasionnés par la construction de la route 175 sur une partie du parc;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury dans le cadre du présent projet désire faire appel aux services de la firme d'architecture de paysage Duo Design;

Considérant que cette firme a développé au fil des dernières années plusieurs projets d'aménagement paysager en milieu naturel, pour le compte du ministère des Transports du Québec;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accorde le mandat de la réalisation d'un concept d'aménagements paysagers et de sentiers pour :

- Faire le lien entre le nouveau stationnement et le nouveau poste d'accueil des utilisateurs du parc du mont Wright;
- L'aménagement d'un nouveau tracé des liens piétonniers entre le bâtiment d'accueil et les sentiers existants;
- L'aménagement d'une aire de pique-nique et de détente en bordure du centre d'accueil;
- L'ajout de plantation pour l'intégration du bâtiment, des sentiers et nouvelles infrastructures;
- La renaturalisation des anciens sentiers;

à la firme d'architecture du paysage Duo Design, conformément à l'offre de services professionnels datée du 16 avril 2010 reçue au Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour un montant n'excédant pas 13 600 \$, auquel s'ajoutent les taxes.

La présente dépense sera imputée au projet de mise en valeur du parc du mont Wright et puisée à même la compensation versée par le ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS ET DE LA

CULTURE

Rés. : 178-10

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES DU MILIEU POUR 2010

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur;

Considérant les demandes de reconnaissance déposées en bonne et due forme par les organismes;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de reconnaître les organismes énumérés ci-dessous et d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à confirmer à tous ces organismes leur reconnaissance et les services offerts par la municipalité pour l'année 2010.

- Fabrique Ste-Marie-des-Lacs (communauté de Stoneham)
- Club de l'âge d'or de Stoneham

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 179-10

DEMANDE DE L'ÉCOLE DU HARFANG-DES-NEIGES – REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DU PROJET INISKI 2009-2010

Considérant la demande d'aide financière de l'école du Harfang-des-Neiges en septembre 2009;

Considérant l'impact de cette activité sur la clientèle scolaire et de son rayonnement sur la promotion des activités de plein air qui caractérise notre milieu;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu de verser la somme de 5 000 \$ à l'école du Harfang-des-Neiges pour le remboursement des frais engendrés pour la location d'équipement de ski et le transport des élèves à la Station touristique Stoneham (projet Iniski 2009-2010. Cette somme sera prise dans le poste budgétaire numéro 02-701-22-499.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 180-10

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE
D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION FORESTIÈRE
QUÉBEC MÉTROPOLITAIN (AFQM) – MISE EN VALEUR
ET GESTION DU PARC DU MONT WRIGHT**

Considérant que l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) s'est donnée comme mission de promouvoir la conservation de l'arbre dans son environnement urbain et forestier, et que cette mission privilégie la sensibilisation du grand public et tout particulièrement les jeunes;

Considérant que le conseil municipal souhaite à nouveau déléguer la gestion du parc de la forêt ancienne du mont Wright à l'Association forestière du Québec métropolitain (AFQM);

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil renouvelle le protocole d'entente avec l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) afin que cet organisme assure la gestion des activités d'interprétation et la surveillance au parc de la forêt ancienne du mont Wright pour l'année 2010.

Le premier versement de 6 500 \$ est prévu au moment de l'entrée en vigueur de la présente entente et le second versement de 6 500 \$ au 1^{er} juillet 2010. La somme de 13 000 \$, sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-56-447 (entretien et mise en valeur - Parc du mont Wright).

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 181-10

**ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DU
PAV 2010**

Considérant les besoins en personnel du Service des loisirs et de la culture pour son Programme Animation Vacances 2010;

Considérant le concours d'emploi publié dans les boîtes aux lettres, dans différentes écoles, à l'Université Laval et sur le site d'Emploi-Québec;

Considérant la recommandation du comité de sélection relativement à l'embauche des animateurs et des animatrices;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu

2715

d'autoriser Madame Sophie Blais à signer un contrat d'engagement avec le personnel énuméré faisant partie de l'annexe «A».

Les conditions d'embauche seront telles que mentionnées au rapport du comité de sélection. Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget prévu à cet effet (poste numéro 02-701-51-141).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 182-10

ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DE LA PROGRAMMATION DU PRINTEMPS

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que tous les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport du Service des loisirs et de la culture pour l'embauche des professeurs énumérés ci-dessous sur notre liste de paie visant les activités de la programmation printemps 2010:

Techniques Pilates et Yoga dynamique Madame
Sophie Ouellet

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 183-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-625 – RÈGLEMENT POURVOYANT À LA RÉFECTION DE LA

TOITURE DU PRESBYTÈRE (PROJET LO-0802), LA MISE AUX NORMES DE LA CHAPELLE DE SAINT-JACQUES DE TEWKESBURY (PROJET LO-1004) ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION ET D'ÉCLAIRAGE DANS LA GRANGE-ÉTABLE (PROJET LO-1005) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT DIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (210 800 \$)

Considérant qu'une copie du règlement numéro 10-625 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le règlement numéro 10-625 pourvoyant à la réfection de la toiture du presbytère (projet LO-0802), la mise aux normes de la chapelle Saint-Jacques de Tewkesbury (projet LO-1004) et l'installation d'un système de ventilation et d'éclairage dans la grange-étable (LO-1005) et décrétant un emprunt de deux cent dix mille huit cents dollars (210 800 \$).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 184-10

2716

IMMOBILISATIONS 2010 – AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AUTOUR DE L'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2010-2012 prévoit la réalisation du projet d'aménagement du terrain autour de l'agrandissement du complexe municipal (projet numéro LO-1002);

Considérant qu'il est recommandé de financer ledit projet via le fonds de roulement de la municipalité au lieu d'un règlement

d'emprunt assurant ainsi les sommes nécessaires à court terme, pour couvrir les dépenses afférentes audit projet;

Considérant l'estimé desdits travaux préparé par la directrice générale en date du 29 avril 2010;

Considérant le bilan du fonds de roulement de la municipalité en date du 29 avril 2010;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil :

- Autorise la réalisation du projet d'aménagement du terrain autour de l'agrandissement du complexe municipal (projet numéro LO-1002);
- Autorise le financement dudit projet via le fonds de roulement de la municipalité;
- Autorise une dépense maximale de 37 500 \$ dans le cadre dudit projet selon l'estimé déposé en annexe pour en faire partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, secrétaire-trésorier